

Ministère
de l'Ecologie,
du
Développement
et de
l'Aménagement
durable

Direction Régionale et
Départementale des
Affaires Maritimes de
la Martinique

/

Bd Chevalier Ste
Marthe
97200 Fort de France
tel: 0596 60 79 90
-0596 60 79 9898
fax:0596 60 79 80

VENTE ou ACHAT d'un navire de plaisance de plus de 7 mètres

L'acheteur doit se présenter en premier lieu aux douanes avec les documents suivants :

- 1 photocopie de la carte d'identité ou du passeport
- l'acte de francisation (pour les navires d'occasion)
- 4 actes de vente (ou la facture si navire neuf + le certificat de conformité)
- 1 justificatif de domicile
- 2 photos d'identité
- 1 RIB

puis aux Affaires maritimes avec :

- les 3 actes de vente rendus par la Douane
- ou facture si navire neuf + certificat de conformité
- 1 photocopie de la carte d'identité ou passeport
- l'acte de francisation

Pour les navires de moins de 7 mètres

L'acheteur se présente aux Affaires maritimes uniquement avec :

- l'acte de francisation ou la carte de circulation ou la facture (si navire neuf + certificat de conformité)
- la photocopie du passeport ou de la carte d'identité
- 3 actes de vente (1 original + 2 copies)